



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le neuf septembre à 20H30,

Le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. le Maire, TRONCY Jacques.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du conseil municipal : 28 août 2025

Etaient présents : M. Jacques TRONCY – M. Yves TAMIN –
Mme Chantal ROTA - M. Bruno GEORGES - Mme Chantal CHARRONDIERE -
Mme Michelle MAITRE - M. Frédéric SAYROUX - M. Julien ROLLET -
Mme Marie-Laure HERCÉ - Mme Angélique PAPON - Mme Julie LAFFONT-DUPUY -
M. Cyril GROULARD – Mme Amélie SYBELIN – M. GACON Romain

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : ROLLET Julien

Le procès-verbal du 08 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité.

✓ DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Le Maire rend compte au Conseil des décisions intervenues au titre de ses délégations.

Un bail commercial précaire est approuvé entre M. BOURNEZ Damien, gérant de l'entreprise DAM'ELEC (installé à la place de M. BAILLY Jean-Luc parti à la retraite) et la Commune de La Pacaudière concernant la location du local commercial, situé « 40, Passage de la Bonneterie », à compter du 1^{er} août 2025 et pour une durée de deux ans. (Décision 08-2025)

Deux déclarations d'intention d'aliéner sans exercice du droit de préemption communal sont renoncées :

- N°08/2025, réceptionnée le 17 juillet 2025, parcelle AB 324– adresse 32 Cour Notre Dame, surface 642 m² au prix de 70 000.00€,
- N°10/2025, réceptionnée le 04 septembre 2025, parcelles E 112, 118, 120 et 294– adresse 631 Route de Paris, surface totale 993 m² au prix de 34 000.00€.

✓ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) doit être présentée au Conseil Municipal car le montant de la vente est supérieur à 150 000.00€.

Il s'agit de la DIA N°09/2025, réceptionnée le 06 août 2025, parcelle AB 548– adresse 70 rue Antoinette Grimaud, surface 1 280 m² au prix de 215 000.00€.

A l'unanimité, le Conseil Municipal renonce à l'exercice de son droit de préemption sur cette déclaration d'intention d'aliéner.

POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2025

99 élèves sont scolarisés à l'école Claudie HAIGNERE pour cette rentrée 2025. L'effectif est en légère baisse par rapport à l'an dernier.

Un changement d'enseignante a eu lieu : Mme ARLAUD est partie et Mme VIAL lui succède. Elle sera présente jusqu'à Noël et sera remplacée puisqu'elle attend un heureux événement.

TRAVAUX

✓ POINT TRAVAUX

Un affaissement de la voie est constaté « Chemin des Sablons » au niveau de la dernière maison. Une intervention est donc à prévoir.

Le marquage « Route de Vivans » est terminé – dernière intervention pour ces travaux d'aménagement.

A l'école, les radiateurs électriques dans la salle d'évolution ont été remplacés cet été et deux portes à la cantine seront posés très prochainement.

Les travaux de l'agrandissement de la salle à l'école de musique sont en cours. Ils devraient être terminés cette fin d'année.

Le chantier d'assainissement de Belle Rivière démarrera fin septembre. Le matériel est fourni par la Commune pour mémoire.

Le chantier de réfection des trottoirs « Route de Lyon » sera exécuté début novembre par l'entreprise PONTILLE.

La sécurisation de l'abri de bus en centre bourg sera réalisée par l'entreprise GTR en fin d'année. La Roannaise de l'eau devra intervenir aussi.

Une commission des travaux élargie est fixée au mardi 30 septembre 2025 à 18h00 pour appréhender le vote du Budget souhaité fin janvier - début février 2026.

✓ CHEMIN DE GRISOLIN : ENTREPRISE EIFFAGE RCE RETENUE

Délibération n°2025/ 53

Les travaux de réfection de la voirie doivent se réaliser cet automne.

Une consultation des entreprises a donc été effectuée sur la base d'une estimation à 26 120.00€ HT (31 344.00€ TTC) et a pris fin le 1^{er} août dernier. Il est proposé d'étudier les trois offres qui ont été déposées et de retenir la mieux-disante.

M. le Maire rend compte aux élus des résultats de l'analyse des offres.

L'entreprise ayant déposée l'offre la mieux-disante est EIFFAGE RCE pour un montant de 16 762.50€ HT, soit 20 115.00€ TTC.

Il demande aux élus de bien vouloir retenir cette offre et lui donner délégation pour conclure le marché de travaux.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer le marché de travaux de voirie à l'entreprise susvisée et valide son offre,
- Donne délégation au Maire pour signer le marché,
- Autorise le Maire à signer et à transmettre tout document permettant l'application de la présente délibération et la réalisation des travaux de voirie,
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2025.

FINANCES

✓ INTEGRATION ECRITURES NOUVEL EMPRUNT ROUTE DE VIVANS – DECISION MODIFICATIVE 03/2025

Délibération n°2025/ 54

Il y a lieu de prendre une troisième décision modificative au Budget Communal, sans incidence sur son équilibre, de façon à intégrer précisément les données de remboursement du nouvel emprunt souscrit auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE pour la Route de Vivans et qui n'étaient pas connues au moment de son vote.

SECTION FONCTIONNEMENT

Article 66111/66 FD – (Intérêts) :	+ 8 000.00€
Article 615221/011 FD – (Réserve bâtiments publics) :	- 8 000.00€

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- **Valide la décision modificative n°03/2025 susvisée,**
- **Donne délégation au Maire pour signer tout document produit à cet effet,**
- **Charge le Maire d'exécuter les mouvements des crédits,**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2025.**

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX

✓ FAMILLES RURALES

Délibération n°2025/ 55

Vu la délibération n°2024/65 portant sur le renouvellement des conventions de mise à disposition des locaux communaux avec Familles Rurales (AFR) pour l'année 2024/2025,

Il est proposé aux élus de reconduire les conventions avec l'AFR pour l'année 2025/2026, à savoir :

- Cours de Zumba – tous les mardis de 19H00 à 20H00 à la salle ERA,
- Cours de Renforcement musculaire – tous les mardis de 20H00 à 21H00 à la salle ERA,
- Cours de Yoga - tous les mercredis de 18H30 à 19H45, temps scolaire uniquement, de septembre 2025 à juillet 2026 inclus, à la salle d'évolution de l'école.

M. le Maire rappelle que depuis l'année dernière la mise à disposition de la salle d'évolution à l'école et la salle ERA est réalisée à titre gracieux comme les autres associations locales.

L'exposé du Maire entendu, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Accepte de mettre à la disposition de l'AFR les salles communales pour les conditions susvisées pour l'année 2025/2026,**
- **Met à disposition la salle d'évolution à l'école et la salle ERA à titre gracieux,**
- **Donne délégation au Maire pour rédiger et signer les deux conventions,**
- **Dit que les crédits sont prévus au budget.**

✓ ROANNAIS AGGLOMERATION

Délibération n°2025/ 56

Il s'agit de renouveler et d'actualiser la convention de mise à disposition de locaux avec Roannais Agglomération pour le stockage de matériels de voirie prêtés aux mairies du secteur (balayeuse, rouleaux compresseur, dalle vibrante).

Il est proposé de les regrouper dans les locaux disponibles à l'ancienne usine située « Passage de la Bonneterie » (deux garages de 22m² chacun) alors qu'ils étaient répartis jusqu'à aujourd'hui entre plusieurs sites. Il est précisé que la durée de la convention sera de 2 ans.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Approuve le renouvellement la convention avec Roannais Agglomération,
- Précise que cette convention prendra effet à compter de sa date de signature et pour une durée de deux ans,
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération,
- Dit que les crédits sont prévus au Budget Communal 2025.

BILAN PROVISoire DES ANIMATIONS ESTIVALES 2025

✓ **PISCINE/CAMPING**

Un tableau des chiffres des fréquentations et des recettes de l'aire de loisirs de 2010 à 2025 est distribué aux élus.

La saison 2025 à la piscine est en dent de scie en raison d'une météo irrégulière mais aussi en raison d'une ouverture reportée au 28 juin 2025. L'absence du versement de la subvention du Conseil Départemental cette année aura aussi un impact financier (pas de créneau natation donné aux collégiens donc pas de participation financière en contrepartie). On note tout de même 5 020 entrées, ce qui constitue pour deux mois un bilan positif. L'an prochain, certains équipements seront à racheter (notamment les bains de soleil et les lignes d'eau).

La saison n'est pas terminée au camping mais elle risque d'être similaire à celle de 2022 ou 2023 (environ 30 000€ de recettes attendues). Un incident a eu lieu avec l'arrivée de gens du voyage qui ont littéralement souillé de limailles leur emplacement. Il est urgent d'intervenir pour mettre au propre cet endroit. Belle saison pour la maître-nageur qui souhaite revenir l'an prochain.

Avec 4 entrées de plus que l'an dernier et l'augmentation du tarif, les recettes du mini-golf sont supérieures à celles de 2024.

✓ **PETIT LOUVRE**

La saison se terminera avec les journées du Patrimoine qui auront lieu fin septembre. Encore quelques visites de groupe sont programmées en octobre également.

Les recettes des visites théâtralisées s'élèvent à 656.00€. Plus de 2 000 visiteurs ont été accueillis au Petit Louvre. La soirée mapping et les diverses expositions ont été appréciées. Belle saison pour l'animatrice culturelle qui souhaite revenir l'an prochain.

AFFAIRES GENERALES

✓ **SCOT**

Le point est fait sur l'élaboration du futur Schéma de Cohérence Territoriale en vue d'une réunion de concertation qui aura lieu à Roanne le 16 septembre, à partir de 18H00 à la halle Vacheresse. Tout le monde peut y participer : élus, citoyens, associations, professionnels, etc.

Le SCOT du Roannais concerne 104 communes et plus de 150 000 habitants. Ce document vise à planifier le développement cohérent et durable de l'ensemble du territoire à l'horizon 2050. Il fixe les grandes orientations en matière d'urbanisme, de transport, d'environnement, d'économie, de protection des espaces naturels et de qualité de vie. Le travail est engagé depuis plus d'un an déjà et son approbation est attendu en 2027/2028. A la suite de cela, les PLU de toutes les communes devront être revus pour remplir les objectifs et se conformer au SCOT.

✓ **MOTION PORTANT SUR LA PRESENCE MEDICALE ET PARAMEDICALE SUR LE SECTEUR DE LA PACAUDIERE**

Délibération n°2025/ 57

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la motion suivante :

1. Le Conseil Municipal rappelle le fort engagement de la Commune de La Pacaudière dès 2020, en faveur d'une présence médicale et paramédicale structurée, avec la création de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP).

Cet engagement s'est renforcé en 2023 avec l'extension de la MSP et la création d'un cabinet dentaire, l'installation d'un ostéopathe et l'ouverture d'une consultation en allergologie.

La MSP a évidemment une vocation d'offres de soins sur l'ensemble du bassin de vie autour de La Pacaudière et cela se constate quotidiennement.

2. Le Conseil Municipal tient par ailleurs à saluer et à soutenir le dynamisme de la Pharmacie qui constitue un élément essentiel de l'armature médicale du secteur. Il déplore que les mesures réglementaires récentes prises par le Gouvernement et la CNAM en matière de remises compensatoires, impactent la viabilité économique des officines de proximité. Il en va de même pour des mesures susceptibles de toucher la viabilité des cabinets de Kinésithérapeute. Il salue l'activité du cabinet installé à La Pacaudière.

3. Le Conseil Municipal prend acte du développement d'un « Pôle médical » initié unilatéralement par la Commune de Le Crozet sans concertation ni avec la Commune de La Pacaudière, ni avec les professionnels de la MSP situés à 5 minutes.

La problématique de la présence médicale et paramédicale, tellement sensible pour la population, aurait exigé une vision partagée et des initiatives coordonnées et complémentaires.

De ce point de vue, l'installation d'une ostéopathe au « Pôle médical » de Le Crozet alors qu'un praticien de cette spécialité s'est installé à la MSP en septembre 2023, peut-elle constituer une amélioration probante de l'offre de soins pour le secteur ?

4. Le Conseil Municipal de La Pacaudière poursuivra son engagement en faveur de l'offre de soins sur le territoire en respectant évidemment la liberté d'installation des professionnels de santé tout comme la libre capacité d'initiative de chaque collectivité locale.

Il demande néanmoins que prévale en la matière, une véritable intelligence territoriale pour que les démarches soient concertées, coordonnées et optimisées.

Il attend de l'Agence Régionale de Santé et de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Roannais la prise en considération de cet enjeu et de cette méthode.

✓ RENOUVELLEMENT PASS'SPECTACLE 2025/2026

Délibération n°2025/ 58

Vu la délibération n°2024/60 portant sur la participation financière de la commune au dispositif PASS' SPECTACLE pour l'année 2024/2025,

L'association Jeunesse et Sports sollicite le Conseil, comme pour les années antérieures, pour le Pass' Spectacle Ados, afin d'aider potentiellement trois jeunes Pacaudois à assister à des spectacles théâtraux (55.00€ par jeune dans la limite de trois par commune).

Deux jeunes Pacaudois ont bénéficié de ce dispositif l'an dernier. Ils ont pu voir 4 spectacles : un à Noétika, un au théâtre à Roanne et deux à la Comédie de Saint-Etienne.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Participe financièrement au dispositif pour un montant de 55.00€ par jeune et dans la limite de trois par an pour l'année 2025/2026,**

- **Dit que les crédits sont prévus au budget primitif, article 6588 – « Autres charges diverses de gestion courante » - service « Aide sociale ».**

✓ DISPOSITIF CONSEIL REGIONAL 2025 : OBTENIR UN BARNUM AU PROFIT DES ASSOCIATIONS PACAUDOISES

Délibération n°2025/ 59

Vu le dispositif mis en œuvre par la Région en 2025 mettant à disposition gratuitement un barnum pour les associations communales,

L'équipement d'une valeur de 1 300.00€ et d'une dimension de 3 x 3 mètres sera cédé à la commune, qui s'engage à le stocker, à l'entretenir et à le mutualiser à la destination exclusive des associations locales.

Le dossier de demande d'aide doit être déposé avant le 28 septembre 2025. Les communes de moins de 2 000 habitants sont éligibles.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Sollicite la Région pour l'attribution d'un barnum,**
- **Autorise M. le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération et à déposer le dossier de demande d'aide,**
- **Dit que les crédits sont prévus au Budget Communal.**

QUESTIONS DIVERSES

◆ AGENDA

- ✓ Inauguration « Route de Vivans » - Le 11.09.25 à 17H00 (rdv côté collègue)
- ✓ Journées du Patrimoine au Petit Louvre – Les 20 et 21.09.25, de 14H00 à 18H00
- ✓ Fête des Classes en 5 – Le 27.09.25, en de fin matinée
- ✓ Accueil des nouveaux habitants – Le 27.09.25 à 19H00 au Petit Louvre (en présence des associations)
- ✓ Réunion calendrier des associations – Le 07.10.25 à 19H00 à la salle ERA
- ✓ Scrutins des élections municipales – Les 15 et 22.03.26. M. le Maire en profite pour donner aux élus les consignes en termes de communication en période pré-électorale (circulaire n°E-2025-14 transmise par Mme la Préfète). Il est décidé de ne pas faire paraître un Pacau'Info en octobre 2026.

◆ MAISON FRANCE SERVICES

A compter du 18 septembre 2025, le bureau de Poste France Services à La Pacaudière accueillera une permanence de conciliateur de Justice, le 3^{ème} jeudi de chaque mois, de 9H00 à 12H00, sur rendez-vous.

◆ SOU DES ECOLES

Angélique PAPON demande s'il est possible pour l'association de fixer leur boîte aux lettres à côté celles de l'école et de la mairie. Elle souhaite également avoir une clé du tableau d'affichage situé à l'entrée de l'école. L'accord est donné.

◆ FIBRE OPTIQUE

Il est nécessaire d'entreprendre des travaux sur les bâtiments communaux pour installer la fibre. Un souci est soulevé au local des services techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22H15.

**Le Maire,
Jacques TRONCY**

**La secrétaire de séance,
Julien ROLLET**

